

**ANNEXE IX
EFFETS MACROECONOMIQUES DE LA REFORME**

**PIECE JOINTE N°9
EFFETS D'UNE DIMINUTION DES COTISATIONS SOCIALES
EMPLOYEURS FINANCEE PAR LA CREATION D'UN IMPOT SUR LE
CHIFFRE D'AFFAIRES DES ENTREPRISES NET DE LA MASSE
SALARIALE (COEFFICIENT EMPLOI-ACTIVITE)**

Les données chiffrées présentées ici concernent une substitution de l'ordre de 1% du PIB et non, comme dans le rapport et dans l'annexe VII, de l'ordre de 2,1 points de cotisations employeurs (soit à peu près 0,5 point de PIB). Toutefois, le modèle Mésange repose sur une hypothèse de linéarité des effets décrits, ce qui signifie que les données chiffrées présentées dans cette pièce jointe sont cohérentes avec celles du rapport et de l'annexe VII.

A long terme, une diminution de 4 points de cotisations sociales employeurs (pour un montant équivalent à 1% du PIB en 2005) financée ex ante par la création d'une nouvelle taxe sur le chiffre d'affaires des entreprises net de leur masse salariale aurait un fort effet récessif sur l'économie : le PIB diminuerait de 0,6% par rapport au compte central et l'investissement de 1,8%. Aucune création d'emplois n'est attendue à long terme.

Une diminution de 4 points de cotisations sociales employeurs financée ex post (si l'on tient compte de la dégradation de l'état des finances publiques induite par la réforme) par la création de cette même taxe, le PIB diminuerait de 1,2% et l'investissement de 2,9%, par rapport au compte central. De plus, cette réforme détruirait 32 000 emplois environ.

Ces estimations sont des minorants car la perte de productivité et les effets distorsifs d'une telle réforme sur la structure productive de l'économie ne sont pas pris en compte.

A court terme, cette réforme devrait avoir un effet récessif sur l'économie, créer relativement peu d'emplois et diminuer fortement l'investissement des entreprises. Les outils macroéconomiques traditionnels dont nous disposons ne permettent pas de quantifier ces effets. Deux scénarios polaires peuvent être envisagés théoriquement, selon que les entreprises répercutent la taxe sur leur prix de vente ou qu'elles réduisent leurs marges. Le premier scénario déclencherait une boucle prix-salaire et aurait à court terme un effet plus récessif que le second.

**A LONG TERME, UNE DIMINUTION DES COTISATIONS SOCIALES
EMPLOYEURS COMPENSEE PAR LA CREATION D'UNE NOUVELLE TAXE
SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES DES ENTREPRISES NET DE LEUR MASSE
SALARIALE AURAIT UN FORT EFFET RECESSIF SUR L'ECONOMIE**

A long terme, une taxe sur le chiffre d'affaires des entreprises net de la masse salariale peut être assimilée à une taxe sur le capital. Le capital étant plus mobile que le travail, financer des allègements de charges sur les salaires par la création d'une telle taxe est fortement récessif.

Un allègement de charges financé ex ante par la création de cette taxe (pour un montant de recettes équivalent à 1% du PIB en 2005) diminuerait le PIB de 0,6% d'après notre maquette de long terme, dans laquelle la rémunération du capital est fixée sur les marchés internationaux des capitaux (tableau 1). Cet effet récessif s'explique par une très forte diminution de l'investissement (-1,8%) alors qu'aucune création d'emplois n'est observée (Tableau 1).

Ces effets macroéconomiques s'expliquent par la compensation à long terme de la hausse du coût du capital par une diminution du coût du travail (diminution des salaires). Cette diminution des salaires est équivalente à celle qui prévaudrait si la taxe portait directement sur le travail : on ne peut donc pas attendre de créations d'emplois après une réforme fiscale qui substitue une taxe sur le capital à une taxe sur le travail.

En revanche, la taxe sur le capital accroît le prix relatif du capital par rapport au travail. Par conséquent, la demande de capital des entreprises diminue davantage que ne diminue le travail dans l'économie (diminution de l'offre de travail consécutive à la baisse des salaires). Au total, une substitution de taxe sur le capital à une taxe sur le travail réduit l'investissement.

Tableau 1 Effet global de long terme (et décomposition) d'une diminution des cotisations sociales d'un montant de 1% du PIB en 2005 financée (ex ante) par la création du nouvel taxe sur le coût de capital

sauf indication contraire, écart au compte central, en %

	Effet global de la réforme	dont baisse des cotisations sociales	dont hausse du coût du capital
PIB	-0,6	0,4	-1,0
Investissement	-1,8	0,4	-2,1
Emploi (<i>en milliers</i>)	0	61	-61

Le fort effet récessif de la réforme dégrade, de plus, les finances publiques¹. Un allègement de cotisations sociales d'un montant égal à 1% du PIB devrait être financé par la création de la nouvelle taxe pour un montant supérieur à 1% du PIB afin que les finances publiques restent équilibrées après la réforme. Pour assurer l'équilibre ex post des finances publiques suite à un allègement de cotisations sociales d'un montant de 1% du PIB, on calcule² qu'il faut prélever à long terme un montant de 1,5% du PIB sur le capital.

¹ Nous supposons que l'élasticité du solde public au PIB est unitaire et que les recettes publiques représentent environ 45% du PIB.

² Autrement dit on cherche le montant x (en % du PIB) à prélever tel que : $x - I = 0,45 * (y_{cot.soc.} + x * y_{CVA})$, où $y_{cot.soc.}$ est l'augmentation du PIB due à l'allègement des cotisations sociales (pour un montant de recettes de 1% du PIB) et y_{CVA} est la diminution du PIB due à la création de la CVA.

Le tableau 1bis présente les effets macroéconomiques globaux de l’allègement des cotisations sociales de 1% du PIB financé par une hausse de l’imposition du capital pour un montant de 1,5% du PIB. Le PIB est réduit de 1,2% et l’investissement de 2,9%, par rapport au compte central. Cette réforme détruirait 32 000 emplois.

Tableau 1bis Effet global de long terme (et décomposition) d’une diminution des cotisations sociales d’un montant de 1% du PIB en 2005 financée (ex post) par la création du nouvel impôt sur le coût de capital

sauf indication contraire, écart au compte central, en %

	Effet global de la réforme	dont baisse des cotisations sociales	dont hausse du coût du capital
PIB	-1,2	0,4	-1,6
Investissement	-2,9	0,4	-3,3
Emploi (<i>en milliers</i>)	-32	61	-93

Ces estimations sous-estiment l’impact récessif de la réforme. On peut en effet attendre de cette réforme une déformation de la structure de production de l’économie, qui s’apparente à un choc négatif de productivité. Il est difficile d’évaluer quelle serait l’ampleur d’un tel choc.

A titre d’exemple, dans la maquette de long terme, un choc négatif de productivité de 1% réduit la production et l’investissement de 1% supplémentaire sans modifier l’emploi. Si la productivité du travail diminue de 0,5%, un allègement de cotisations sociales de 1% du PIB compensé par la création de la nouvelle taxe (pour un montant de 1% du PIB) réduirait à long terme la production de 1,1% (contre 0,6% précédemment, cf. tableau 1) et l’investissement de 2,3% (contre 1,8%), laissant l’emploi inchangé. Evidemment, un calibrage de la réforme pour assurer l’équilibre ex post des finances publiques accroîtrait encore au-delà l’évaluation de l’effet récessif de la réforme.

A COURT TERME, LES EFFETS DE LA REFORME NE SONT PAS QUANTIFIABLES : ELLE DEVRAIT ETRE RECESSIVE SUR L'ACTIVITE ET NE CREER QUE PEU D'EMPLOIS.

Les outils macroéconométriques dont nous disposons pour l'analyse du court terme (modèle Mésange) ne permettent pas de simuler une taxe sur le chiffre d'affaires des entreprises. Une taxe sur le chiffre d'affaires des entreprises pèse en effet sur les consommations intermédiaires dont la modélisation sous Mésange est très sommaire : elles sont définies à partir d'un tableau entrée-sortie exogène et leurs prix n'affectent pas le choix des entreprises en matière d'utilisation des facteurs de production et très peu la dynamique de l'économie³. Par conséquent, tous les effets distorsifs sur la structure de l'économie d'une telle taxe ne peuvent pas être pris en compte, qu'il s'agisse à court terme des effets consécutifs à une modification des prix relatifs des entreprises ou à plus long terme des intégrations verticales suscitées par une telle taxe.

Il est également difficile d'évaluer à court terme comment les entreprises réagissent à une augmentation de leur coût de production. Elles peuvent réduire leurs marges ou/et augmenter leurs prix. Au niveau microéconomique, l'entreprise arbitre entre l'augmentation de ses prix et la réduction de ses marges pour maximiser son profit : cet arbitrage dépend de la position concurrentielle de l'entreprise, qui est aussi fonction de sa place dans la structure productive de l'économie, éléments qui ne sont pas modélisés dans le modèle Mésange. Le modèle Mésange ne permet donc pas de quantifier à court terme l'effet d'une taxe sur le chiffre d'affaires des entreprises.

Deux cas polaires peuvent être envisagés théoriquement :

Si les entreprises répercutent la taxe sur leurs prix, la création de la nouvelle taxe enclenchera une boucle prix/salaires, qui réduira la consommation des ménages, dégradera la balance commerciale, réduira fortement la production donc l'emploi. Financer des allègements de charges par la création d'une taxe sur le chiffre d'affaires des entreprises ne pourrait donc pas créer significativement d'emplois, même si on exclut de l'assiette la masse salariale. Si les entreprises répercutent la nouvelle taxe d'un montant d'1% du PIB sur leur prix sans réduire leur marge, les prix augmenteraient d'environ 1,3% ex ante. Avec le modèle Mésange, cette augmentation des prix accroîtrait les salaires de 0,9% au bout d'un an et de plus de 5,3% après cinq ans, alors que les prix s'accroîtraient de 2,1% au bout d'un an et de 7% après cinq ans (en écart au compte central). Le pouvoir d'achat des ménages serait alors réduit.

Si les entreprises réduisent leur marge⁴, l'effet récessif de la création de la nouvelle taxe devrait être moindre à court terme. Le pouvoir d'achat des ménages et donc leur consommation, la compétitivité-prix de l'économie et donc la balance commerciale ne devraient pas être fortement touchés par une

³ Les prix à la production n'étant pas modélisés, ils n'interviennent que comme effet d'accélération dans l'équation des prix de la valeur ajoutée.

⁴ Si les entreprises répercutent la nouvelle taxe (pour un montant de 1% du PIB) sur leur marge, leur taux de marge serait réduit d'environ 1,4 point.

baisse des cotisations sociales financée par la création de ce nouvel impôt. Toutefois, financer la baisse des cotisations sociales par la création de la nouvelle taxe alourdirait le coût du capital pour les entreprises et rendrait donc plus difficile le financement de l'investissement pour les entreprises (financement sur fonds propres, notamment). De plus, si travail et capital ne sont pas parfaitement substituables, la diminution de l'investissement ne pourrait pas être compensée par des créations d'emplois : financer des allègements de charges par la création d'une taxe sur le chiffre d'affaires aurait un léger effet récessif sur l'économie. Il est probable que les créations d'emplois d'une telle réforme ne soient pas significatives, mais elles devraient être plus importantes que dans le cas précédent où l'inflation est forte.

Le scénario le plus vraisemblable est à chercher entre ces deux cas polaires. Notons toutefois que les délais de transmission des deux types de mécanismes décrits précédemment peuvent être assez différents. Dans le modèle Mésange, les salaires étant rapidement indexés sur les prix (au bout d'un an, une augmentation des prix est presque entièrement répercutée sur les salaires), les effets macroéconomiques dus à une augmentation des prix sont plus rapides que les effets dus à la réduction des marges des entreprises.